

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente-et-un janvier deux-mille-vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	24/01/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/02/2020

OBJET :

**Installation d'une caméra de vidéoprotection pour la gestion du feu tricolore
boulevard Charles de Gaulle**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Bruno PATRON
procuration à M. Jean-Pierre MARTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap a lancé depuis plusieurs années un programme de mise en place de caméras de vidéoprotection afin d'opérer un maillage sur une grande partie de son territoire.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- dissuasion de la délinquance de voies publiques,
- gestion urbaine de proximité,
- recherche de preuves dans le cadre de réquisitions judiciaires,
- gestion des épisodes climatiques,
- sécurité routière.

Dans le cadre de la sécurité routière, des dispositifs ont été prévus dans une opération globale de limitation de l'accidentologie. Une nouvelle action va être lancée avec la mise en place d'une caméra de vidéoprotection à même de permettre de sanctionner le passage d'un feu tricolore au rouge voire à l'orange, et de verbaliser le contrevenant en application du code de la route. Une première caméra sera installée sur le boulevard Charles de Gaulle, au niveau de l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Le Comité d'éthique a été saisi le 17 janvier 2020 conformément à la charte d'éthique.

Décision

Il est proposé sur l'avis favorable du comité d'éthique du 17 Janvier 2020 et de la Commission des Finances et du Budget du 23 Janvier 2020 :

Article unique : d'autoriser l'installation d'une caméra sur le boulevard Charles de Gaulle, au niveau de l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 37

- ABSTENTION(S) : 6

M. Joël REYNIER, M. François-Olivier CHARTIER, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Marie-José ALLEMAND, Mme Vanessa PICARD, M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 10 FEV. 2020
Affiché ou publié le :

10 FEV. 2020